

Manifestations 1977

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Accès des femmes aux professions juridiques en Suisse

L'Association suisse des femmes des carrières juridiques vient de nous transmettre le résultat d'une enquête commencée en 1975, à l'occasion de l'Année internationale de la femme. L'Association a envoyé un questionnaire aux Départements de la justice des 25 cantons, ainsi qu'au Département fédéral de justice et police et au Département politique fédéral.

Il est intéressant, à l'heure où une femme vient d'être nommée juge suppléant au Tribunal cantonal vaudois de lire cette enquête, qui tient compte de la situation en 1974: certains départements n'ont répondu qu'après le second rappel, d'où le retard du rapport concernant cette enquête. Survolons-la rapidement et citons quelques chiffres:

En ce qui concerne les Juges des mineurs (qui sont des juges laïques, c'est-à-dire non juristes) on peut dire que 17 cantons ont admis que les femmes peuvent aussi rendre la justice et non seulement la symboliser! Les Juges de paix féminins sont peu nombreux: un seul canton se distingue, c'est le canton de Vaud, qui en 1974, en avait 13, soit 8%. Ailleurs la proportion se situe entre 0 et 0,7%. Les Juges de district ne sont pas souvent des femmes; parmi

celles qui sont citées, une bonne partie sont de nouveau des juges laïques. On trouve 4 présidentes de tribunaux de première instance: une à Berne (qui est en même temps juge d'instruction, la seule), une à Genève et 2 à Neuchâtel. Pas de Juges cantonaux féminins en Suisse romande — du moins à ce moment-là! — mais quatre en Suisse alémanique: 2 à Saint-Gall et 2 à Zoug, plus une suppléante en Argovie. Le Tessin a également une femme-juge cantonal. En ce qui concerne les Juges fédéraux, on se souvient de la nomination, en décembre 1974, d'une femme-juge suppléant. Les femmes-greffiers ou substituts sont un peu plus nombreuses, mais comme elles ne sont pas toutes juristes de formation, certains cantons ne les ont pas mentionnées. Vaud en compte 14, dont 4 non-juristes; Zurich en compte une trentaine, dans différentes catégories, selon le tribunal où elles fonctionnent. En 1974, il y avait 97 avocates en Suisse: 26 à Genève et 22 à Zurich, ailleurs de 0 à 8. Le nombre de notaires femmes est presque insignifiant, alors que ce métier permet aux femmes de travailler à temps partiel et qu'il leur conviendrait très bien. L'enquête cite encore un certain nombre de

fonctions juridiques sur lesquelles nous passerons.

L'auteur de ce rapport, Mme Henryka Veillard-Cybulska, présidente adjointe de l'Association des femmes de carrières juridiques, a ensuite analysé les obstacles empêchant les femmes juristes d'accéder plus nombreuses aux diverses fonctions juridiques. La tradition, la priorité donnée aux hommes n'explique pas tout et 17 cantons ont répondu que l'obstacle principal était le manque de candidates. Il est donc urgent de faire connaître aux jeunes filles les diverses possibilités qu'offrent des études de droit, qui ne sont pas aussi rébarbatives que l'on croit et c'est ce à quoi l'Association va s'employer: elle a d'ailleurs déjà commencé, puisqu'il n'y a pas longtemps, 3 avocates lausannoises présentaient à la Maison de la femme, leur métier.

S. Chapuis

Résolution des femmes socialistes

telles qu'elles seront présentées au
Congrès de printemps 1977
du Parti socialiste suisse.

- Mise sur un pied d'égalité des filles et garçons dans tous les domaines et à tous les degrés de l'instruction publique et de la formation professionnelle.
- Egalité de l'homme et de la femme dans le droit familial.
- Reconnaissance du droit au travail dans le monde du travail — réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail afin de permettre la répartition des tâches dans le couple.
- Le postulat Wüthrich conier nant la légalisation du principe de l'égalité de salaire doit être révisé.
- La création d'une assurance maladie sociale dotée d'une assurance maternité pour toutes les femmes — primes égales pour tous les hommes et toutes les femmes — l'adaptation immédiate de la protection de la mère, à l'intention des mères exerçant une activité lucrative, aux normes internationales — congé éducatif d'un an au moins avec une compensation du salaire appropriée.
- Limite d'âge de la retraite, donnant droit à la rente, flexible et égale pour l'homme et la femme.
- La rente AVS personnelle pour les femmes mariées.
- Solution du délai (3 mois) avec libre choix du médecin, en ce qui concerne l'interruption de grossesse.
- Représentation appropriée des femmes dans les parlements et instances du parti.

Association suisse pour les droits de la femme

66^e assemblée des délégués

Samedi 7 et dimanche 8 mai 1977, à Montreux

L'ADF ? Qu'est-ce que c'est ?

Sous le nom d'Association pour le suffrage féminin, elle a travaillé, avec persévérance, à obtenir, pour les femmes, le droit de voter, d'élire, d'être élue.

Au début du siècle, Emilie Gourd n'a pas ménagé ses forces pour faire avancer la cause du suffrage féminin; partout où elle parlait se créait un nouveau groupe de l'Association pour le suffrage féminin et en même temps elle diffusait son journal: «Le mouvement féministe». (Voir titre de notre journal!)

Et maintenant? Il a fallu attendre 1971, pour qu'on reconnaisse aux femmes les droits politiques. L'Association changea alors de nom: Association pour les droits de la femme.

Ses buts: Contribuer à l'éducation civique des femmes, par des cours d'expression orale, des cours d'instruction civique, des séances d'information avant certaines votations ou élections. Travailler à améliorer la situation légale, sociale, économique de la femme, par l'étude objective des discriminations et problèmes touchant la femme. L'association est apolitique, mais a des membres de tous les partis politiques dans ses comités.

En Suisse romande, il existe des groupes dans les endroits suivants: à Genève, dans le canton de Fribourg (Bulle, Estavayer, Fribourg, Gruyères, La Tour de Trême, Singine), dans le canton de Berne (à Bienne), dans le canton de Neuchâtel (Colombier, La Neuveville, Neuchâtel-ville, Montagnes neuchâteloises, St-Aubin) et dans le canton de Vaud (Aigle, Bex, Chexbres, Lausanne, Montreux, Nyon, Vallorbe, Vevey, Yverdon).

Si vous habitez l'une de ces villes ou régions, si l'ADF vous intéresse, demandez des renseignements à ADF, Maison de la Femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.

Si vous habitez une autre localité, écrivez-nous quand même: nous comptons bon nombre de membres individuels et puis, il ne faut que 10 membres pour former un nouveau groupe!

Manifestations 1977

- | | |
|-------------|---|
| 1er avril | Assemblée générale de l'Association suisse du personnel diététicien, à Lausanne |
| 26 avril | Assemblée générale de la SAFFA, Société coopérative de cautionnement des femmes suisses, à Bienne |
| 27 avril | Assemblée générale de l'Union suisse des intendantes diplômées, à Huttwil (BE) |
| 29-30 avril | Assemblée des délégués de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Saint-Gall |
| 29-30 avril | Assemblée générale de l'Association suisse des ergothérapeutes, à Lausanne |
| 7-8 mai | Assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Montreux |
| 13-14 mai | Assemblée des déléguées de la Fédération suisse des femmes protestantes |
| 14-15 mai | Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du Parti radical-démocratique, à Lugano |
| 4-5 juin | Assemblée générale et 30 ^e anniversaire de la Fédération romande d'esthétique et de cosmétologie, à Lausanne |
| 17 juin | Assemblée des déléguées du Schweiz. Evangelischer Verband Frauenhilfe, à Zurich. |



Schweizer Mustermesse
Foire Suisse d'Echantillons
Basel/Bâle
16.-25. April 1977

Tag der Frau Journée de la Femme

Mittwoch/Mercredi, 20. April 1977

Etats-Unis

Vers la ZP Generation

ZPG c'est la Population Croissance Zéro en Amérique du Nord. Depuis 1957 le taux des naissances est tombé de 3,76 enfants par femme à 1,75 en 1976. Le fameux «baby boom» est bien terminé, et la plupart des experts estiment qu'à part les extravagantes douze années de fertilité d'après-guerre, le taux de fertilité n'a pas cessé de décroître aux USA depuis le XVIII^e siècle comme en Europe.

L'inflation a rendu l'éducation d'une grande famille un luxe (250 000 dollars pour élever 4 enfants du berceau au collège).

Le principe de plaisir a son importance: le statut économique, social et politique de la femme a augmenté, la mystique de la maternité a diminué, les femmes ne veulent plus de quatre ou cinq enfants.

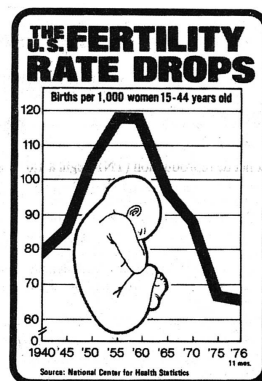
Les sociologues, les économistes et les démographes sont d'accord: une population stationnaire est désirable si l'on veut réduire les demandes d'énergie et de ressources naturelles. La société pourrait investir plus en qualité qu'en quantité, l'éducation et la santé des enfants seraient mieux surveillées.

Les intérêts culturels reprenant leurs droits, les populations rechercheraient à nouveau à vivre dans les villes, centres d'intérêts et de culture.

Les enfants sont physiquement et moralement plus sains dans les familles peu nombreuses, et surtout ils sont désirés. Le quotient intellectuel des enfants a tendance à monter chez les premiers descendants de la «croissance zéro».

Les adultes seront moins épuisés physiquement et financièrement par leur progéniture — mais ils seront responsables de beaucoup plus de vieillards.

Les personnes âgées formant une plus grande proportion de la population et prenant donc plus d'influence, insisteront pour obtenir un rôle plus productif qu'au-



Le taux de reproduction dégringole aux Etats-Unis.

jourd'hui dans la société. Les travailleurs étant moins nombreux, l'âge de la retraite sera reculé à 70 ans, et des forces actives ne seront plus reléguées dans des ghettos du troisième âge. On suggère même que l'on forme des classes de «parents professionnels» parmi les gens âgés pour les enfants de parents travaillant tous deux.

On pourrait aussi donner des allocations à des couples en retraite pour qu'ils remettent en valeur de petites fermes abandonnées et aider ainsi l'agriculture.

Maintenant déjà, des écoles vides sont transformées en restaurants, en ateliers et classes pour adultes. De jeunes médecins spécialisés en pédiatrie ou gynécologie se reconvertisent dans ce domaine négligé de la santé publique. Cette transformation de «toujours-plus-grand» en «moins-vaut-mieux» va demander des décisions et des ajustements difficiles. Mais les experts nous le disent, une population contrôlée permettra à une nation d'ordonner ses priorités et de donner une juste valeur à sa société.

B.v.d. Weid (d'après Time, 28.2.77)

LONDRES

avec le spécialiste

London Air Tours

AGENCE: 64-66, rue de Lausanne - 1202 GENEVE
Réservation: (022) 32 08 03 - 31 44 06 - 31 74 06